

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **10 octobre 2016**

Décision n° **CP-2016-1177**

commune (s) : Lyon 4°

objet : Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée AC 42 située rue Philippe de Lassalle - Cession, à titre onéreux, d'immeubles situés 82 et 84, rue Philippe de Lassalle à Alliade habitat

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 30 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 11 octobre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mme Brugnera, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Frier (pouvoir à M. George), Baume (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : M. Barge.

**Commission permanente du 10 octobre 2016****Décision n° CP-2016-1177**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée AC 42 située rue Philippe de Lassalle - Cession, à titre onéreux, d'immeubles situés 82 et 84, rue Philippe de Lassalle à Alliade habitat**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 27 septembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.11 et 1.1.

Par actes des 5 mai et 29 septembre 1976, la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a acquis, en vue de l'élargissement de la rue Philippe de Lassalle à Lyon 4°, respectivement de madame Coudert et des époux Guillot, les biens ci-dessous désignés :

- une maison d'habitation ainsi que la parcelle de terrain de 500 mètres carrés, cadastrée A 364 et A 365, sur laquelle est édifiée cette construction, le tout situé 82, rue Philippe de Lassalle à Lyon 4°,
- une parcelle de terrain de 1 200 mètres carrés, cadastrée A 363, sur laquelle sont édifiées des constructions légères à usage d'habitation, de hangar et de garage, situés 84, rue Philippe de Lassalle à Lyon 4°.

Depuis lors, sur la parcelle cadastrée A 363, actuellement cadastrée AC 42 pour 1 282 mètres carrés, les constructions ont été démolies. Par ailleurs, il est ici précisé que la parcelle sur laquelle est édifiée la maison d'habitation située 82, rue Philippe de Lassalle, est actuellement cadastrée AC 41 pour 444 mètres carrés.

Le programme local de l'habitat préconise dans son action 13 "d'innover pour développer du logement aidé en proposant à titre expérimental de nouveaux montages" tels que les coopératives d'habitants. C'est dans ce cadre que la Métropole entend céder ces biens à Alliade habitat.

Toutefois, la parcelle cadastrée AC 42 dépend du domaine public de la Métropole, eu égard à son ancien usage d'aire de jeux pour les enfants et pour partie de trottoir. L'ensemble des services métropolitains consultés est favorable à ce déclassement.

Plusieurs réseaux existent sous ou à proximité de l'emprise, ils appartiennent à Eau du Grand Lyon, Numéricable (FT), Gaz réseau distribution France (GRDF), Mairie de Lyon, direction éclairage public, Orange, Enedis, Métropole de Lyon - Réseaux exploitant. Leur dévoiement éventuel sera à la charge exclusive de la société Alliade habitat.

Alliade habitat, en collaboration avec le collectif d'habitants du groupe du 4 mars, envisage la réalisation d'une opération d'habitat mixte regroupant de l'habitat coopératif et des logements sociaux, comprenant 24 logements d'environ 1 848 mètres carrés de surface de plancher.

A cette fin, Alliade habitat signera un contrat de réservation, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) avec le collectif d'habitants du groupe du 4 mars.

Il est ici précisé les points suivants :

- Alliade habitat réalisera 11 logements dont 8 financés en mode prêt locatif à usage social (PLUS) et 3 financés en mode prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),

- le collectif d'habitants du groupe du 4 mars sollicitera un agrément en mode prêt locatif social (PLS) dans le cadre de ce projet pour la réalisation de 13 logements ainsi que de parties communes mutualisées pour les coopérateurs (buanderies, studios pour les invités, etc.) et une salle ouverte aux résidents du quartier.

Aux termes du compromis, la Métropole céderait à Alliade habitat, au prix de 397 869,48 €, libre de toute location ou occupation, les biens ci-dessus désignés. Ce prix inférieur à l'évaluation des domaines se justifie par la programmation en logements sociaux (PLUS, PLAI, PLS) et le coût des travaux estimé à environ 2 660 000 €HT. Ce montage permet l'équilibre de l'opération et la sortie de ce projet.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure sera dispensée d'enquête publique ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 13 mai 2016, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public métropolitain, de la parcelle cadastrée AC 42 située 84, rue Philippe de Lassalle à Lyon 4°, pour une superficie de 1 282 mètres carrés environ, au profit de la société Alliade habitat.

**2° - Approuve** la cession, à Alliade habitat, d'un immeuble et d'une parcelle de terrain situés respectivement sur les parcelles A 364 au 82, rue Philippe de Lassalle et A 365 au 84, rue Philippe de Lassalle à Lyon 4°, pour un montant de 397 869,48 €, dans le cadre d'une opération de logement social dont une partie sera cédée en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) par l'acquéreur à une coopérative d'habitation.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**4° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 007 € en dépenses et 628 654,38 € en recettes.

**5° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 397 869,48 € en recettes - compte 775 - fonction 844,

- sortie du bien du patrimoine de la Métropole : 93 535,30 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 21321 - chapitres 040-042 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2016.**